



P L O N É V E Z P O R Z A Y

Créée en 1971

36/2019

6 septembre 2019

FEUILLE D'INFORMATIONS

Mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, samedi de 9h00 à 12h00 ☎ : 02.98.92.50.23 www.plonevez-porzay.net ou courriel : mairie-plonevez-porzay@wanadoo.fr			
Communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay	ZA Stang ar Garront, Rue Camille Danguillaume Châteaulin		02.98.16.14.00
Office du tourisme	Du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 & 14h30 à 18h30 Le dimanche de 9h30 à 13h00		02.98.92.53.57
Enedis	Dépannage - urgences 24h/24h		09.72.67.50.29
Véolia	Urgences 24h/24h		09.69.32.35.29
Relais Poste au « Bar tabac le Porzay »	Du lundi au samedi de : 8h00-12h00 et 14h00-15h30 Fermé le jeudi		02.98.92.56.64
Bibliothèque municipale	Mercredi, samedi : 10h00-12h00 Vendredi : 16h30-18h30 Dimanche de 10h30 à 12h00		02.98.92.57.55
Vétérinaires	28 bis rue de la Presqu'île		02.98.92.50.24
Médecins	6, place de Cornouaille	Bauta Vincent Cogneau Clément	02.29.20.21.00
Pharmacie	1, allée du stade	Bourdais Françoise	02.98.92.50.34
Infirmières	11, rue de la Presqu'île	Fray Pascale Brusq-Hirrien Anne –Laure	02.98.92.52.06
	4, rue de Cornouaille	Gérardi Régine Robyn Dominique Duchillier Laurence	02.98.92.55.34
Kinésithérapeutes	16, place de l'église	Peuziat Eric	02.98.92.53.13
	24, rue de la Presqu'île	Scordia Julie	09.51.43.80.30
Ostéopathe	sur rendez-vous	Fauchart Florian	06.30.90.87.89
Pédicure/Podologue	Du lundi au samedi	Cavarec David	02.98.92.59.19
Taxi du Porzay - David Daden	Transport de malades assis 7 j / 7	Plonevez-Porzay	02.98.92.55.06 06.63.44.29.70
Ambulances Alain Jolec		Plomodiern	02.98.81.27.28
Déchetterie	Lundi-Mercredi-vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 Jeudi de 14h00 à 18h00 Samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00		02.98.92.57.58
Déchets de jardin		Résidence Tro Ar Hoat	
Marché en plein air	Tous les dimanches jusqu'au 27 octobre	Place de l'église de 9h à 13h	

INFORMATIONS COMMUNALES

CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-six août 2019 à vingt heure trente, le conseil municipal s'est réuni à la mairie.

Appel de la décision du Tribunal administratif de Rennes annulant partiellement le Plan local d'urbanisme

Par décision en date du 28 juin 2019, le Tribunal administratif de Rennes a annulé partiellement le Plan local d'urbanisme (ci-après, P.L.U.) de Plonevez-Porzay. Si la communauté de communes Châteaulin-Pleyben-Porzay est désormais compétente pour l'élaboration des P.L.U., la possibilité de faire appel revient à la commune, auteure de l'acte administratif attaquée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire appel de la décision du tribunal administrative précitée.

Rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable pour l'année 2018

Le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable pour l'année 2018 présente les conditions contractuelles d'exploitation du service en affermage par Véolia, les indicateurs techniques, les indicateurs de performance du service et les indicateurs financiers.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Il est à noter que :

- les conditions contractuelles sont respectées,
- les conclusions sanitaires indiquent une bonne qualité bactériologique,
- les pertes d'eau sur le réseau sont de 15 130 m3,
- le prix théorique du mètre cube, au 1er janvier 2019, pour un usager consommant 120 m3 est de 2,01 € ttc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2018.

Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif pour l'année 2018

Le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif pour l'année 2018 présente les conditions contractuelles d'exploitation du service en marché de prestation par Véolia, les indicateurs techniques, les indicateurs de performance du service et les indicateurs financiers.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Il est observé que :

- les conditions contractuelles sont respectées,
- les performances de l'outil épuratoire sont correctes,
- la production de boues relevée s'élève à 7,4 T.
- le prix théorique du mètre cube, au 1er janvier 2019, pour un usager consommant 120 m3 d'eau est de 2,74 € net.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2018.

Modification du tableau des emplois

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de revoir le tableau des emplois à compter de la rentrée 2019-2020. Les modifications concernent la réduction de temps de travail d'emplois à temps non complet.

Compte tenu de la demande de deux agents à temps non complet sollicitant une réduction de leur temps de travail, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service des emplois correspondants.

Emploi d'animatrice périscolaire à temps non complet de 24h30 par semaine : passage à 17h par semaine.

Emploi d'agent des écoles à temps non complet de 26h35 : passage à 25h45 par semaine.

Accord à l'unanimité.

Modification des statuts du Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère

Lors de la réunion du comité en date du 5 juillet 2019, les élus du Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (S.D.E.F.) ont voté la modification des statuts. Les collectivités membres du S.D.E.F. disposent de trois mois pour se prononcer sur les modifications envisagées. La majorité qualifiée est requise pour la validation de ces nouveaux statuts. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la collectivité des réputée favorable.

Accord à l'unanimité.

Vente de livres de la bibliothèque municipale

Il est proposé, au conseil municipal, la sortie de livres figurant dans l'inventaire de la bibliothèque municipale. Ces livres pourront être vendus, donnés ou détruits. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise la vente des livres dont la liste est annexée à la présent délibération.

FORUM DES ASSOCIATIONS

La commune organise son 13^{ème} forum des associations, le samedi 7 septembre, de 10h30 à 12h30, salle municipale. L'occasion de découvrir en un clin d'œil l'ensemble des associations sportives et culturelles de la commune. Enfants et adultes auront la possibilité de rencontrer et de questionner les responsables d'associations.

ATELIER CREATIF COMMUNAL

Véronique Lebon vous informe de la reprise de l'atelier le jeudi 12 septembre à 14h00, salle des associations.

CAMPAGNE DE DERATISATION

La campagne annuelle va débuter. Les particuliers intéressés peuvent s'inscrire dès à présent en mairie. Passage prévu le lundi 16 septembre.

DÉCLARATION DE RUCHES

La déclaration des ruchers est obligatoire. Les apiculteurs, amateurs comme professionnels, doivent donc obligatoirement faire la déclaration de leurs ruchers chaque année, et ce dès la première ruche entre le 1er septembre et le 31 décembre de l'année en cours : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/TeleRuchers-

teleprocedure. Pour cela, il suffit de remplir un formulaire CERFA n° 13995*01 (disponible sur le site internet <http://vosdroits.service-public.fr/pme/R15642.xhtml> ou sur demande à votre GDS départemental ou en mairie)

DONNEZ VOTRE AVIS SUR LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU SCoT DU PAYS DE BREST

Le schéma de cohérence territoriale du Pays de Brest est en cours de modification pour prendre en compte les nouvelles exigences de la loi ELAN en matière d'application de la loi Littoral.

Le projet de modification du SCoT est mis à disposition du public, du 26 août au 27 septembre :

- sur les sites internet du pôle métropolitain du Pays de Brest et des intercommunalités du Pays de Brest
- en version papier aux sièges du Pôle métropolitain du Pays de Brest et des intercommunalités du Pays de Brest, à leurs horaires habituels d'ouverture.

Tout au long de cette période, vous pouvez transmettre vos observations et propositions au pôle métropolitain du Pays de Brest par les moyens suivants :

- sur un des registres papier mis à disposition aux sièges des intercommunalités concernées ainsi qu'au pôle métropolitain du Pays de Brest, à leurs jours et horaires habituels d'ouverture,
- par écrit à l'adresse suivante : Pôle métropolitain du Pays de Brest, 18 rue Jean Jaurès, BP 61321, 29213 Brest cedex 1, avec la mention « modification simplifiée du SCoT du Pays de Brest »,
- par courrier électronique, à l'adresse suivante : contact@pays-de-brest.fr, avec la mention « modification simplifiée du SCoT du Pays de Brest »

INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

DECLALOC'

La Communauté de Communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay a institué une taxe de séjour au réel sur l'ensemble de son territoire. La période de perception s'étend du 1er janvier au 31 décembre.

Toute personne qui offre, en location permanente ou saisonnière, une ou plusieurs chambres meublées situées chez l'habitant ou un meublé (villa, appartement ou studio meublé) pour accueillir des touristes doit en faire la déclaration préalable, avec accusé de réception, auprès de sa mairie. Sans se déplacer, le dispositif « Déclaloc' » permet la saisie dématérialisée des formulaires :

– Cerfa N°14004*04 : déclaration en mairie des meublés de tourisme

– Cerfa N°13566*03 : déclaration en mairie de location de chambre d'hôte

Votre déclaration en ligne sur : <https://auleporzay.taxesejour.fr/se-declarer>

ATELIER DE SOPHROLOGIE – A L'ATTENTION DES AIDANTS

La Plateforme de Répit de Douarnenez propose un atelier de sophrologie à l'attention des aidants. Tous les mercredis, du 25 septembre au 18 décembre, rejoignez le groupe de 16h à 17h à la salle des associations. Nombre de places limitées. Inscription au 06.80.11.82.85.

Prenez soin de vous : l'objectif est de renforcer vos propres ressources, de développer un mieux-être corporel et mental, de mettre le corps et l'esprit en harmonie et ainsi améliorer votre qualité de vie.

Tout est facile car adapté à chacun(e) : il s'agit, en position debout ou assise (au choix), de se laisser guider pour effectuer des stimulations corporelles et respiratoires. De légers étirements, des contractions suivies de relâchement.

FORMATION DES BINÔMES AIDANTS-AIDÉS FACE A LA MALADIE DE PARKINSON

Face à un contexte de maladie de Parkinson, la Plateforme de Répit organise des rencontres d'informations pratiques pour donner les connaissances adaptées et améliorer la qualité de vie du binôme aidant-aidé.

Les réunions se dérouleront à la résidence seniors Domitys voie Florence Arthaud Douarnenez de 14h à 16h45. Inscription au 06.80.11.82.85.

Jedi 12 septembre ⇒ causes et symptômes de la maladie, comprendre les troubles au quotidien et les aspects psychologiques, comprendre les traitements, connaître les modes de prises en charge.

Jedi 19 septembre ⇒ troubles de la parole et de la déglutition : identifier l'origine et les conséquences des troubles, connaître les modes de prises en charge.

Jedi 26 septembre ⇒ vécu du malade et de ses proches, ressources et limites de l'aidant : identifier le retentissement psychologique de la maladie, savoir communiquer avec le patient.

Jedi 3 octobre ⇒ troubles de la motricité et des fonctions d'élimination : reconnaître les signes des handicaps, savoir faire appel à des ressources matérielles et humaines pour améliorer l'autonomie au quotidien.

Jedi 10 octobre ⇒ aides financières et plan d'aides : connaître les structures alternatives de soutien et les aides financières.

Jedi 17 octobre ⇒ intérêts et objectifs du dispositif associatif : savoir identifier le rôle de l'entourage, connaître les missions.

INFORMATIONS ANIMATIONS

SAMEDI 7 SEPTEMBRE – RACING CAST PORZAY

Samedi 7 septembre ⇒ U7 et U9 : entraînement à Cast de 14h à 15h30. Tournoi U11 et U13 à Plonévez de 9h30 à 17h (36 équipes participantes).

Dimanche 8 septembre ⇒ Seniors A : match de Championnat à Cast contre Dinéault à 15h30.

LUNDI 9 SEPTEMBRE – YOGA

Les cours de yoga animés par Carole Queindec, reprendront dès le lundi 9 septembre : le lundi matin à 10h ou le lundi soir à 19h, salle municipale de Plonévez-Porzay. Pour toutes informations et inscriptions : 06.08.95.57.39 ou contact@immanence-yoga.fr

LUNDI 9 SEPTEMBRE – ATELIER BIEN ETRE

Reprise des ateliers à 14h à la salle des associations : établissement du programme pour le trimestre, 06.71.05.82.89

LUNDI 9 SEPTEMBRE – BOXING CLUB DU PORZAY

Reprise des entraînements de kickboxing et Muay thai (salle du Dojo), à partir du lundi 9 septembre de 17h45 à 18h45 pour les jeunes (5 à 12 ans) 19h à 20h30 (ados et adultes). Possibilité de faire un ou deux cours d'essai.

Possibilité de faire 1 à 2 cours d'essai. Renseignements : 06.64.76.60.82 ou armoriboxingclub@yahoo.com

MARDI 10 SEPTEMBRE – RANDONNEURS DU PORZAY

Mardi 10 septembre : Plomodiern. Mercredi 11 septembre : Port Launay. Vendredi 13 septembre : Locronan.

Répétition du groupe musico-vocale : lundi 16 novembre de 17h à 18h30, salle municipale.

Il reste 10 places pour le séjour du 13 au 14 juin 2020 au Puy du Fou. Contact : Jean-René Le Donge au 06.47.98.83.53 ou Christiane Moulin au 06.81.29.36.92.

Tous les mardis, marche douce, 3-4 kms. Départ à 14h, place de l'église ☎ M. Saddoun au 02.98.92.55.85.

MARDI 10 SEPTEMBRE – TENNIS DE TABLE

Reprise des entraînements le mardi de 20h à 23h, le jeudi de 14h à 16h (loisirs) et de 18h à 20h, le vendredi de 20h à 23h.

MERCREDI 11 SEPTEMBRE – CLUB COUTURE DU PORZAY

Le "Club couture du Porzay" ouvre ses portes. Les membres se retrouveront tous les mercredis à la salle municipale à partir de 19h30. Chaque membre doit amener sa machine et son matériel. Contact : clubcoutureduporzay@gmail.com ou 06 03 02 95 28.

VENDREDI 13 SEPTEMBRE – LES TROTTE SENTIERS DE LA BAIE

Randonnée de 9 km à Saint-Nic. Contact : Anne-Marie Albert 07.86.28.88.94 ou Josette Thomas 06.31.52.60.64.

SAMEDI 14 SEPTEMBRE – SOCIETE DE CHASSE

Remise des cartes de sociétaires sur présentation de l'attestation d'assurance et du permis de chasse validés, samedi 14 septembre de 11h00 à 12h00, salle des associations.

DIMANCHE 15 SEPTEMBRE – FEST AN OC'H

Le repas au profit de la chapelle de la Clarté, Fest An O'ch, sera servi le dimanche 15 septembre à midi à la salle Ty Ragout à Sainte Anne la Palud.

INFORMATIONS COMMERCIALES

- La cave du Porzay sera fermée pour congés du mardi 3 au lundi 9 septembre inclus.
- Coiffure du Porzay, Sandrine Letty vous informe que le salon sera fermé du lundi 16 au mercredi 25 septembre
- L'atelier floral de Charlott' : sera fermé du mercredi 25 au lundi 30 septembre.
- L'angle Gourmand est ouvert : le lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 7h à 14h et de 15h à 19h. Le dimanche de 7h à 13h. Fermeture hebdomadaire le jeudi

INFORMATIONS PAROISSIALES

Samedi 7 septembre : messe à 18h00 à Quéménéven, église Saint Ouen.

Dimanche 8 septembre : messe à 9h30 à Saint-Nic.